



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

C 26/2019

Vevey, le 30 septembre 2019

Ne pas diffuser
**Ce document doit encore faire l'objet d'une décision
du Conseil communal le 10 octobre 2019**

Réponse à l'interpellation de M. Alain Gonthier, pour le groupe Décroissance-Alternatives, « Fête des Vignerons, et après ?

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

L'interpellation susmentionnée a été déposée lors de la séance du Conseil communal du 12 septembre 2019.

M. Gonthier demande aux autorités un retour sur les différents points financiers traités dans les conventions conclues entre la Commune de Vevey et la Confrérie des Vignerons et la possible pérennisation de certaines mesures mises en place durant cette période.

Réponse aux questions de M. Alain Gonthier

Question 1 : Ces divers délais ont-ils été tenus/pourront-ils l'être, ou faudra-t-il faire appel à cette garantie ?

Réponse : Cette garantie bancaire est un dépôt fait par la FeVi, sur un compte bloqué dans une banque de la place. Elle représente une estimation des frais pour les travaux liés au démontage des infrastructures et à la remise en état du domaine public communal et des bâtiments communaux/scolaires. Cette garantie a pour but de prévenir toute situation où pour une ou plusieurs raisons la FeVi ne pourrait pas faire face à cette obligation, entraînant par là-même que la Ville doive s'en charger. Dans ce cas, le montant bloqué permettrait de payer les travaux mentionnés ci-dessus.

Cette garantie pourrait être en partie libérée en fonction de l'avancée des travaux sur la Place du Marché. En effet, un état des lieux de la place est prévu en date du 14 octobre, avant l'arrivée du cirque Knie et le montage des infrastructures de leur chapiteau. Toutefois, l'entier de la garantie sera uniquement libéré en faveur de la FeVi au moment où les deux partenaires, la FeVi et la Ville, constateront que la remise en état du domaine public et des bâtiments communaux/scolaires correspond à l'état quo ante, ceci grâce à une documentation photographique complète.

Les autres délais mentionnés (bâtiments scolaires, Salle del Castillo, Théâtre du Reflet, Galeries du Rivage, domaine public occupé par la Ville en Fête, etc) ont été respectés. Pour la Grande Place, il est trop tôt pour pouvoir répondre, mais selon le responsable du chantier, le planning défini devrait être respecté.

Q2 : Aujourd'hui, la Municipalité peut-elle nous confirmer que cela a été fait ?

R : Au 25 septembre 2019, le service des Finances a enregistré les mouvements comptables et financiers suivants :

1. Selon la convention de concession d'utilisation du domaine public (articles C5 et C6) :
 - Facturations : CHF 3'082'000.- hors TVA
 - Encaissements : CHF 2'700'000.- hors TVA
 - Solde échu et non encore payé : CHF 382'000 hors TVA, soit CHF 411'414 TVA comprise.
2. Selon la convention concernant la voirie "déchets et nettoyage"
 - Facturation : CHF 250'000.- hors TVA
 - Solde échu et non encore payé : CHF 250'000.- hors TVA, soit CHF 269'250 TVA comprise.
3. Selon accord campagne de sensibilisation "anti littering"
 - Facturation : CHF 10'000.- hors TVA
 - Solde échu et non encore payé : CHF 10'000.- hors TVA, soit CHF 10'770 TVA comprise

Par ailleurs, diverses factures relatives à des éléments hors du cadre des conventions ci-dessus pour un montant total de CHF 16'134.- TVA comprise sont actuellement échues.

En résumé, à la date du 25 septembre 2019, il reste pour CHF 707'568.- de factures ouvertes (TVA comprise).

Ces montants sont donnés avec la réserve que d'autres factures pourraient encore survenir notamment pour les dégâts sur les arbres et les surfaces de gazon supplémentaires à remplacer, ainsi que des travaux de remise en état du domaine public et bâtiments communaux/scolaires. Certains de ces montants pourront toutefois être déduits de la garantie de remise en état du domaine public et/ou couverts par l'assurance de l'organisateur.

Q3 : Le forfait de CHF 250'000.- prévu pour la gestion des déchets et le nettoyage du périmètre couvre-t-il réellement l'engagement supplémentaire des services communaux ? La somme a-t-elle été versée à l'échéance prévue (30 jours à partir du 7 mai) ?

Les factures pour les autres postes évoqués (mobilité, sécurité, place de jeux, fitness urbain et poubelles) sont-elles déjà établies ? Sinon, leur montant a-t-il été évalué, et à combien ? Des discussions avec la Confrérie concernant leur paiement ont-elles déjà eu lieu ?

R : La réponse à la question 2 ci-dessus permet de comprendre les mouvements comptables qui ont eu lieu jusqu'au 25 septembre 2019 en fonction des diverses conventions liant la Ville à la Fête. Le détail des factures non payées échues à la date du 25 septembre 2019 dont le montant total exact est de CHF 707'568.- comprend entre autre le montant (CHF 250'000) prévu sous « Convention Déchets et nettoyage ».

Le montant de CHF 250'000 n'a pas été versé à l'échéance prévue et la comptabilité détaillée des dépenses de la voirie passées et à venir ne nous est pas encore connue. Toutefois, selon le service de la Direction des espaces publics, le montant de CHF 250'000 est suffisant, avec

les réserves d'usage (imprévus principalement). Le tonnage de déchets dépassant la moyenne des déchets récoltés en 2017 et en 2018 pour les mois de juillet et août sera facturé en sus à la Confrérie.

Les informations que nous transmettons reflètent donc uniquement la situation telle que nous la connaissons actuellement et ne sauraient être considérées comme définitives.

La direction des Finances suit avec attention la situation, deux courriers ont déjà été adressés à la FeVi, précédé d'une rencontre informelle. Une rencontre a eu lieu entre la Ville et la Confrérie pour évoquer les modalités de remise en état du domaine public et de l'avancée du démontage des infrastructures.

Concernant la seconde partie de la question, aucun montant supplémentaire n'a été versé par la FeVi. Il n'y a donc pas d'engagement de la Ville pour les postes mobilité et sécurité entièrement pris en charge par la FeVi (voir articles 20 et 22 de la convention).

Q4 : Les dépenses supplémentaires ainsi générées seront-elles mises à la charge de la Confrérie ?

R : Non, la Municipalité a décidé de ne pas facturer les heures consacrées par l'administration à la FeVi, considérant que c'était sa participation à l'évènement. A noter qu'il aurait été quasi impossible de faire ce décompte pour des raisons pratiques. La Municipalité s'est d'ailleurs déjà exprimée sur ce point.

Q5 : Un délai pour la transmission de ces comptes a-t-il été communiqué à la Municipalité ?

R : Les comptes audités seront remis à la Ville durant le premier semestre 2020.

Q6 : La « parfaite remise en état du domaine public », à charge de la Confrérie, comprend-elle la démolition des socles de béton et des fondations des mâts, de façon à ne pas entraver le réaménagement de la Place ?

R : Après discussion avec l'ingénieur responsable de la remise en état de la Place du marché et pour tenir compte d'autres impératifs tels que la venue du Cirque Knie, la foire St-Martin et le retour du Marché très vivement souhaité, il a été décidé les mesures suivantes :

- La démolition des socles de béton et fondations des mâts est en cours. Il a été proposé par la FeVi et accepté par la commune une remise en état de la place du Marché libre de toute construction pouvant entraver la réalisation du projet D'amour et d'eau fraîche;
- Des réfections ponctuelles en enrobé bitumineux seront effectuées au droit de chaque socle et des surfaces dont une détérioration est constatée par rapport à l'état des lieux effectué avant le chantier des arènes;
- Par voie de conséquence un surfacage sur l'ensemble de la place n'est pas prévu puisque le projet « D'amour et d'eau fraîche » devrait suivre dans un délai de deux ans environ (voir réponse à l'interpellation de M. S. Molliat).

Nous ne pouvons en l'état donner une réponse à l'hypothétique « survenue de problèmes pour tout aménagement ultérieur de la place ».

Q7 : La Municipalité a-t-elle tiré un premier bilan de ces mesures ? Certaines semblent avoir été fort utiles et efficaces. La Municipalité pense-t-elle les pérenniser ?

R : Conformément à la convention de concession d'utilisation du domaine public conclue entre la Commune de Vevey et la Confrérie des Vignerons le 10 octobre 2018, la Confrérie des Vignerons a versé un montant de Fr. 700'000.— HT à la Ville de Vevey afin de financer des mesures d'accompagnement destinées aux habitants et aux commerçants. En effet, la Municipalité a renoncé à facturer une partie de l'occupation du domaine public à la Fête des

Vignerons, en contrepartie d'une somme plus ou moins équivalente dédiée à des mesures pour les habitants et les commerçants.

La Fête des Vignerons a eu un impact non négligeable sur la mobilité en Ville de Vevey, et ce dès le 2 janvier 2019 avec la fermeture complète de la Grande Place. Afin d'alléger les effets de ces restrictions de circulation au centre-ville de Vevey et de la fermeture de la Grande Place, les mesures d'accompagnement ci-dessous ont été prévues pour les commerçants et les Veveysans. Il est à noter qu'il s'agit d'une première analyse et que les chiffres indiqués devront être complétés. De plus, des rencontres avec les différents partenaires doivent encore être effectuées afin de pouvoir proposer un bilan complet.

- Répétitions publiques ouvertes aux habitants et commerçants

Afin de permettre aux Veveysans de participer aux répétitions ayant eu lieu dans l'arène de la mi-mai à début juillet, des laissez-passer leur ont été transmis. De même, les commerçants souhaitant recevoir un laissez-passer avaient la possibilité d'en recevoir. Aussi, lors des 52 répétitions publiques, 500 places dans l'arène étaient dédiées aux Veveysans. L'accès à l'arène était contrôlé par du personnel Securitas et des bénévoles de la Fête.

Cette mesure a été hautement appréciée par une bonne partie de la population.

- Dring Dring

Afin de faciliter les achats en ville de Vevey pendant la Fête des Vignerons et son chantier, il a été proposé d'accorder la gratuité pour 4'000 livraisons du service de coursier à vélo Dring Dring aux commerçants partenaires et aux clients entre le 15 octobre 2018 et le 14 octobre 2019.

Le nombre de livraisons effectuées par Dring Dring entre octobre 2018 et août 2019 est de 2'984. Cette mesure a été grandement appréciée tant par les commerçants que les Veveysans, raison pour laquelle la Municipalité a proposé d'inscrire au budget 2019 de la Ville de Vevey (compte n° 351.3656.01 « association Amelive, service Dring Dring ») un montant de CHF 20'000.- afin de soutenir de manière pérenne le service « Dring Dring », association Amelive et garantir 2'500 courses annuelles.

- Youpaq

Pour rappel, Youpaq est une plateforme en ligne proposant de faire ses courses sur internet auprès de 10 commerçants veveysans. Une fois les courses effectuées en ligne, la livraison à domicile chez le client est faite par un coursier à vélo de Vélocité gratuitement. Aussi, un soutien au client pour une période d'une année a été proposé pour 2'000 courses.

Le nombre de livraisons effectuées par le service Youpaq entre octobre 2018 et août 2019 est de 99. Ce timide résultat est peut-être lié à la nouveauté du service qui ne bénéficie pas encore d'une grande notoriété. Une rencontre avec le prestataire devra être faite afin de connaître les raisons pour lesquelles cette mesure n'a pas fonctionné.

- Gratuité de la ligne 202 les samedis

Afin d'améliorer l'accessibilité au centre-ville de Vevey, il a été proposé d'offrir la gratuité de la ligne de bus VMCV 202 tous les samedis (5h30-24h30) du 5 janvier au 13 juillet et du 17 août au 19 octobre 2019. Cette ligne de bus a l'avantage de desservir tous les quadrants de la commune de Vevey. Il n'a malheureusement pas été possible d'offrir les trajets en bus sur d'autres lignes VMCV en raison de la méthode de financement des lignes intercommunales. C'est pourquoi seule la ligne VMCV 202, seule ligne entièrement veveysanne, a pu être prise en charge.

Les statistiques concernant la ligne 202 pour la période janvier à juillet sont très bonnes : près de 22% de fréquentation en plus a été constatée durant la même période entre 2018 et 2019. Au vu du succès de cette mesure, une réflexion pourrait être envisagée auprès des services concernés sur la possible pérennisation d'une telle mesure.

- Gratuité lignes de bus VMCV durant la FDV

Etant donné les restrictions de circulation mises en place lors de la période d'exploitation de la Fête des Vignerons, il a été proposé de prendre en charge la moitié de la gratuité des lignes 201, 202, 211, 212, 213 et 216 dans certaines tranches horaires, l'autre moitié ayant été financée par la Fête des Vignerons.

Une évolution positive a été constatée sur l'ensemble du réseau par les VMCV avec une augmentation de fréquentation de près de 49% par rapport à la même période en 2018. En ce qui concerne les lignes veveysannes, l'augmentation de la fréquentation par rapport à 2018 a été de 56%, ce qui représente près de 310'000 passagers transportés en plus. Cette mesure a donc été grandement appréciée et sollicitée, au même titre que la gratuité de la ligne 202.

- Subvention à l'achat d'un abonnement mobilis

Cette mesure visait à offrir aux Veveysans de plus de 25 ans et aux pendulaires travaillant à Vevey, la gratuité de 500 abonnements mensuels Mobilis 2 zones (incluant la zone 70 + une zone voisine de leur choix) pendant la période d'exploitation de la Fête des Vignerons. Pour bénéficier de cette subvention, l'abonnement mensuel ou annuel devait couvrir la période du 15 juillet au 15 août 2019. Pour les pendulaires, une attestation de l'employeur situé sur le domaine communal était nécessaire pour pouvoir bénéficier de la subvention.

Sur les 500 abonnements proposés, 68 demandes ont été effectuées. Près d'un tiers des demandes ont été formulées par les 30-40 ans et une quinzaine par les 60-70 ans. Malgré le nombre réduit de demandes par rapport au nombre d'abonnements proposés, cette mesure peut être considérée comme satisfaisante. En effet, il est à rappeler qu'une subvention pour les moins de 25 ans existe et que la période proposée pour le subventionnement correspondait aux vacances estivales. Une réflexion pourrait par ailleurs être menée avec les services concernés pour développer une telle subvention à l'égard de certains groupes de la population.

- Mise à disposition de CHF 200'000.- en faveur de l'ACV

Afin de limiter les impacts liés à la fermeture de la Grande Place dès le début de l'année 2019, un montant de Fr. 200'000.— a été attribué à l'Association des commerçants de Vevey (ACV) pour qu'elle puisse financer des actions d'animation et de communication afin de promouvoir ses activités. Ces mesures peuvent être mises en place pendant les phases de montage et de démontage de la Fête des Vignerons, mais également après la Fête afin de faire revenir les clients des commerces à Vevey. Une convention a été élaborée afin de clarifier et réguler les conditions d'utilisation de ce fonds.

Nous sommes actuellement en attente du bilan des mesures mises en place par l'ACV et de leur décompte.

- Bon de location pour vélos-cargos

Afin de faire découvrir et d'inciter les commerçants à utiliser des vélos-cargos, 50 bons tests d'une valeur de CHF 50.- étaient à leur disposition. En effet, ces vélos à assistance électrique se prêtent bien au transport de marchandises et aux livraisons. Ils peuvent donc être utilisés en appoint par les commerçants qui le souhaitent, notamment pendant la période d'exploitation de la Fête, lorsque la circulation était particulièrement compliquée en ville de Vevey, mais également pendant la période de démontage.

Sur les 50 bons proposés 8 ont été utilisés. Il est à noter que cette offre est valable jusqu'à la fin de l'année et qu'un rappel à l'ACV sur cette mesure sera faite. Un retour sur expérience sera demandé aux commerçants ayant utilisés ces vélos-cargos.

- Rabais à l'achat d'un vélo

En vue de la Fête des Vignerons et afin d'encourager la mobilité douce et le vélo, certains revendeurs de vélo de la région ont décidé d'offrir un rabais exclusif de Fr. 200.— sur certaines gammes de vélos (standard ou électrique). Cette offre était valable du 1^{er} février au 31 mai 2019, dans la limite des stocks disponibles et réservée aux Veveysans, habitants des communes partenaires et employés des entreprises veveysannes. Cette mesure était cumulable avec la subvention à l'achat d'un vélo électrique prise en charge par la Commune de Vevey.

Un bilan de cette mesure a été demandé auprès des 10 commerces partenaires. Pour le moment, seuls 5 magasins ont fait un retour. Sur ces 5 commerces, 72 vélos ont été vendus avec le rabais exclusif ce qui est une belle réussite. Durant la même période, soit de février à mai, une trentaine de demandes ont été formulées auprès de la Direction de l'urbanisme pour une subvention à l'achat de vélos électriques contre une quinzaine en 2018.

- Gratuité de la piscine pour les enfants de moins de 6 ans et leurs accompagnants

Afin de compenser la restriction d'accès à certains parcs et à la pataugeoire du Jardin Doret durant la Fête des vigneron, l'entrée des familles (ou d'accompagnants) d'enfants de moins de 6 ans à la piscine de Vevey-Corseaux plage était gratuite du 6 juillet au 8 septembre.

Durant cette période, près de 800 personnes ont pu se rendre gratuitement à la piscine.

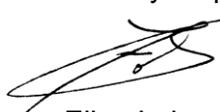
Q8 : Des discussions avec l'Association des Commerçants du Marché ont-elles déjà eu lieu ? Un accord sur une date de retour à Vevey a-t-il déjà été trouvé ? La Municipalité a-t-elle examiné les avantages que clients et commerçants trouvaient à l'organisation mise en place à la Tour (notamment marché plus aéré entre les stands, présence de lieux et aménagements permettant les rencontres et la consommation non commerciale, espace pour les enfants) et compte-t-elle en tirer des leçons pour la configuration du marché à son retour ?

R : Une délégation de la Municipalité entourée d'un représentant de la DAIE et d'une représentante de la Police du Commerce ont participé à une AG extraordinaire de l'Association des commerçants du Marché de Vevey le 11 septembre dernier.

Par vote, ces derniers ont décidé, à 28 voix contre 11 de revenir à Vevey en date du 2 novembre 2019. Aussi, tout sera mis en œuvre par l'Association Sécurité Riviera (ASR) et les services de la Ville afin d'assurer le retour du marché dans les meilleures conditions possibles.

Suite aux remarques des commerçants, la Municipalité a proposé qu'une démarche participative soit entreprise afin de réfléchir à l'aménagement du Marché à partir du début de l'année prochaine. Relevons que le projet gagnant de la Place du Marché « D'amour et d'eau fraîche » prévoit un espace largement dégagé devant la Grenette jusqu'au lac permettant d'envisager de nombreux scénarios. Nous comptons sur la bonne volonté et le soutien inconditionnel des Veveysans – et des Veveysannes pour ce projet.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 30 septembre 2019

Au nom de la Municipalité
la Syndique  le Secrétaire 



Elina Leimgruber Grégoire Halter